



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE RESEAU DE CHALEUR (J10)

Version du 14/12/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris sur la ou les factures.

- la fourniture, la main-d'œuvre, le placement et le raccordement de chaque sous-station au réseau de chaleur _____ , ___ €
- la fourniture, la main d'œuvre et le placement ou l'adaptation des tuyauteries et robinetteries entre la sous-station et les émetteurs _____ , ___ €

2. Renseignements techniques

Adresse de la centrale de production :

.....
.....

Source énergétique de la centrale de production :

.....

3. Déclaration de l'entrepreneur·e

Déclare sur l'honneur que les tuyaux de distribution de la chaleur du système ainsi que les vannes, pompes, coudes et tous les accessoires sont calorifugés conformément aux spécifications de la réglementation PEB.

4. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le __ / __ / _____

À

Signature et cachet